### ADNA – ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES DE CANNES MANDELIEU

#### DIX ACTIONS PRIORITAIRES DE L'ADNA.

1- Limitation du nombre des mouvements Annuels Jets :8.000, Hélicos :8.000, Aviation Légère :45.000.

#### 2-Respect de la MVI (Manœuvre à Vue Imposée)

- Création de deux points supplémentaires de guidage de l'arrondi Nord.

#### 3-Respect des ronds bleus

- Recommandation de NON SURVOL des Ronds Bleus et en particulier des villages de Mougins et de la Roquette Sur Siagne.

#### 4- Catégorie B

- Classer l'aéroport de Cannes Mandelieu en **Catégorie** « **B** » Qui impose des qualifications supplémentaires aux pilotes.

### 5- Décret hélicoptères

- Arrivées et Départs par la Mer.

# 6-Interdiction de sortie par bretelles intermédiaires

et d'utiliser les reverses (Inverseurs de poussée)

# 7-Obligation de silencieux

- Obligation d'équiper les avions basés et à terme tous les avions de silencieux.

### 8-Actions auprès des Pilotes

- Plan de sensibilisation des pilotes de jets et des aéro-clubs.

# 9-Etude trajectoire IFR Nord Est

- étude détaillée trajectoire IFR nord est

# 10- Application de Sanctions

- Description des cas de sanctions et application aux pilotes

. . . . . . . .